

**POUR UN NOUVEAU REFERENTIEL  
DE NIVEAUX EN RANCE**

***COMITE DE SUIVI***

*Compte-rendu  
Le 13 mars 2020*

## LISTE DES PRESENTS

- ALBARET Guy, Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit
- ANDRIEUX Joseph, Fédération Française de Randonnées
- BAUDET Ronan, EPTB Rance Frémur Baie de Beausais
- BONDU Camille, SIAPLLL
- BOUCARD Florian, EDF
- CHEVALIER Philippe, CNG
- CHOLEY Stéphane, EDF
- DELAHAIE Luc, Rance Environnement
- FAUSTIN Liliane, Port de Plouër-sur-Rance
- GOGUEL Bernard, Bretagne Vivante – Antenne Rance Emeraude
- GIFFRAIN Didier, Mairie de Plouër-sur-Rance/Cœur Emeraude
- GUEGUEN Alain, Sous-Préfecture de Saint-Malo
- HERBINOT Fabienne, DREAL Bretagne - SCEAL
- KERVAREC Gaël, Commission Locale de l'Eau Rance Frémur Baie de Baussais
- LACOMBE Michel, Mairie de la Richardais
- LAGOGUEY Vincent, Sous-préfet de Saint-Malo
- LE STUM Gildas, Centre nautique Rance Frémur
- MORDREL Jean-François, Rance Environnement
- PENHOUET Louis, Union Nationale des Associations de Navigateurs
- PRUAL Jean-René, FAUR
- REEMERS Julien, La Passagère (Carbo Industrie)
- ROBION Claude, Mairie de Plouer
- VASPART Michel, Sénateur des Cotes-d'Armor
- VIVIER Jean-François, sous-préfecture de Dinan
- SCHMITT Julie, Parménion (Tiers garant neutre de la démarche)

## ORDRE DU JOUR

- ⇒ Le chemin parcouru depuis le lancement de la concertation en 2015
  - La concertation auprès des acteurs du territoire depuis 2015
  - La mise en œuvre du contrat d'objectifs en 2018
- ⇒ Focus sur le continuum de la concertation de 2019
  - L'atelier niveaux très bas
  - Enseignement des tests de sécurisation à niveaux inhabituels
- ⇒ Les apports de la concertation dans la démarche
- ⇒ Le déploiement du nouveau référentiel de niveaux en Rance
- ⇒ Les suites de la concertation

## RELEVÉ DES ECHANGES

En introduction, Monsieur le sous-préfet remercie les participants pour leur présence et rappelle l'objectif de la réunion de ce jour : faire un point collectif et finaliser la démarche de concertation, autour du nouveau référentiel de niveaux en Rance, commencée il y a plusieurs années. Au cours des derniers mois, un certain nombre d'enjeux ont pu être testés en situation réelle sur le territoire, et le nouveau référentiel déployé début 2020. Suite à ce déploiement, plusieurs remontées sont parvenues du territoire sur la nécessité d'une communication concrète, partagée et collective, communication qui a objectivement manqué dans la finalisation de la démarche. Dès lors, décision a été prise de

suspendre ce nouveau référentiel, en accord avec Monsieur le Sénateur et le directeur de l'usine Marémotrice et de mener ce temps de concertation avec les acteurs du territoire. Ce temps d'intelligence collective doit permettre de remettre à plat les éventuels points à traiter en amont d'une reprise du nouveau référentiel.

Monsieur le Sénateur remercie à son tour les participants et rappelle que cette réhausse des niveaux (avec pour objectif une reconquête de la végétation marine sur une partie de l'estran) constitue un objectif majeur du document d'objectifs Natura 2000. A cette époque, une fiche action avait vu le jour et une concertation avait été mise en place pour travailler collectivement aux impacts de la remontée sur les usages du territoire, des infrastructures d'assainissements sur le DPM, qui posaient un certain nombre de difficultés. Il regrette également le manque de communication lors du déploiement du nouveau référentiel début 2020 et souhaite que cette réunion puisse être l'occasion de faire part des remontées des décisions du territoire afin de voir aboutir une décision définitive collective.

Monsieur Choley, directeur de l'usine Marémotrice, remercie à son tour les participants et réaffirme sa volonté d'écoute du territoire et des différentes parties prenantes, qui a conduit au déploiement de ce nouveau référentiel. Ce travail de co-construction doit se poursuivre et le continuum des échanges, permettre un retour d'expérience dans le temps du déploiement de ce nouveau référentiel.

## 1. LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN 2015

Madame Schmitt rappelle l'engagement et le rôle de Parménion, tiers garant neutre de la démarche, depuis 4 ans. Le déploiement du nouveau référentiel est l'occasion de revenir sur les grandes étapes de la concertation et leurs enseignements. La démarche relève d'une volonté partagée de l'Etat, de Natura 2000 et d'EDF de questionner le fonctionnement actuel de l'usine marémotrice de la Rance et de concevoir un nouveau référentiel des niveaux prenant en compte les enjeux environnementaux, les enjeux de production énergétique et les attentes des parties prenantes locales.

Une première étape s'est déroulée entre juin et décembre 2015, avec la réalisation d'un état des lieux partagé par Parménion. Au total, une centaine d'acteurs ont été rencontrés au travers de 33 entretiens individuels et d'une douzaine de réunions collectives. 70 structures différentes ont pu exprimer leur vision et leurs attentes quant à la possibilité d'une réhausse des niveaux en Rance (services de l'Etat, collectivités locales, pêcheurs, professionnels, chantiers navals plaisanciers, équipes EDF, ...).

Courant 2016, deux temps collectifs et un cycle d'ateliers thématiques, ont permis de préciser les attentes du territoire. Ces ateliers ont concerné 4 typologies d'acteurs : élus et collectivités, acteurs de l'environnement, acteurs de l'économie de la mer, acteurs du nautisme et autres usages. Ils ont donné lieu à la création de 12 critères permettant d'objectiver le choix du scénario représentant le meilleur compromis, puis, à l'élaboration de 6 scénarii vulgarisés, chiffrés et détaillés, qui ont été soumis en concertation aux parties prenantes.

Cette première analyse a permis de faire émerger les points de consensus majeurs et les points de vigilance évoqués, et ainsi d'accompagner le comité de pilotage dans ses arbitrages : la priorisation du scénario 3, l'animation de temps de concertation complémentaires pour préparer et accompagner au mieux le déploiement du référentiel (un atelier « information et communication » et un atelier « impacts ») et la réalisation de campagnes d'observations, de mesures et de tests pour accompagner les acteurs dans l'identification des points de vigilance et la mise en place d'actions préalables.

Une première campagne d'observations et de mesures a été déployée courant 2017 sur le territoire à un niveau maîtrisé à 12,23 m puis à un niveau maîtrisé 12,28m (mesuré au marégraphe de Saint-Suliac). Plus de 100 acteurs se sont mobilisés sur une cinquantaine de sites pour cette première opération et ont contribué par leurs retours à qualifier les impacts identifiés. Compte-tenu des conclusions du dispositif de concertation déployé et des points de vigilance majeurs mis en exergue, un re-

questionnement de la temporalité et des modalités d'accompagnement de la réhausse a été engagé avec l'ensemble des acteurs. Il a abouti à la mise en place d'une feuille de route et d'engagements communs au travers d'un « contrat d'objectifs 2018-2019 » pour assurer l'aboutissement du projet et ainsi le déploiement d'un nouveau référentiel de niveaux en 2020.

## 2. FOCUS SUR LE CONTINUUM DE LA CONCERTATION DE 2019

Sur la base des observations conduites lors des deux campagnes d'observation 2017 et de mesures, l'ensemble des acteurs compétents sur les sites placés en vigilance majeure ont identifié la nécessité de conduire des actions de préparation et d'adaptation du territoire.

Ces rencontres et temps de travail, diagnostics et études complémentaires ont permis, courant 2018 et 2019, de co-construire un plan d'actions opérationnel pour les principaux points de vigilance et de préparer le déploiement opérationnel du nouveau référentiel (groupes de travail « impacts », « niveaux très bas », « environnement »).

L'installation de ces groupes, a également accompagné les premiers travaux sur le territoire et la tenue de deux « tests de sécurisation » à niveaux extrêmes afin d'identifier les impacts potentiels de ces niveaux inhabituels et de mener des actions de correction et de prévention, en amont du déploiement du nouveau référentiel en 2020.

### ○ CONCLUSION DE L'ATELIER SUR LES NIVEAUX TRES BAS D'AVRIL 2019

Un groupe de travail sur les niveaux très bas (moins de 6 mètres) s'est déroulé le 4 avril 2019 à Langrolay-sur-Rance. L'objectif de ce temps participatif était d'identifier les activités et leurs usages associés à la pratique des niveaux très bas ainsi que le niveau cible à réaliser pour être le plus pertinent par rapport à ces usages et les périodes de réalisation de ces niveaux très bas. Trois usages ont été évoqués : activités de mouillage, entretiens et activités de pêches. En complément, les comités des pêches 35 et 22, qui n'avaient pas pu être présents, ont fait part de leurs usages et contributions par courriel au tiers garant neutre.

En parallèle, ont été évoqués les impacts relatifs aux attentes de niveaux très bas et la nécessaire sécurisation à conduire en amont de la pratique des niveaux très bas : potentiels risques d'échouement, difficulté d'accès à certaines cales et mise à l'eau pour les secours, impacts sur les activités de loisirs, notamment sur la voile.

### ○ TEST A NIVEAU EXTREME BAS (4M) DU 3 SEPTEMBRE 2019

Lors de ce test, 20 observateurs ont été déployés sur le territoire et 29 sites observés. Il n'y a pas de vigilance spécifique à 4m, si ce n'est quelques échouages de bateaux prévisibles et contrôlés sur le territoire et des observations relatives à la sédimentation. Plusieurs cales, à découvert lors du test, ont été signalées comme étant glissantes et difficilement accessibles, notamment les cales de Chateaubriand, Jouvente, La Richardais, ce qui pose de réelles difficultés d'accès au SDIS 35 pour les besoins de secours. Un dispositif de communication/information spécifique devra être mis en place.

Une seule difficulté de continuité d'activité a été signalée sur le territoire, au chantier naval de La Landriais dont le chantier est à sec à niveau 4m. Plusieurs effets d'ondes ont été signalés, notamment sur les sites du Vallion et de la Richardais. Ces effets d'onde de 20 à 40 cm liés à l'arrêt du barrage sont prévisibles et habituels et de l'ordre du désagrément.

A noter que la pêche à pied de loisirs a été très pratiquée lors du niveau très bas. Ce phénomène interroge sur les incidences environnementales de cette pêche à pied de loisirs, qui seront potentiellement dupliquées du fait de la prévision à un an. Des outils réglementaires existent déjà pour limiter cette pression, mais une présence dissuasive pourra être déployée sur le territoire lors des premiers niveaux très bas à 4m.

- **TEST A NIVEAU EXTREME HAUT (12,60M) DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Lors du second test, 35 observateurs se sont mobilisés et 43 sites ont été observés sur le territoire. Ce test s'est caractérisé par une importante mobilisation des acteurs de la randonnée. Les agents des collectivités et services techniques ont également été sollicités pour la sécurisation des ouvrages d'assainissement.

Plusieurs infrastructures d'assainissement avaient été, en amont des tests, identifiées comme des infrastructures pouvant être impactées à niveau extrême 12m60. Les observations montrent que les moyens mis en œuvre pour diminuer les intrusions d'eau de mer dans le réseau ont permis de minimiser l'impact de ce test. Les points de vigilance pré-identifiés peuvent être levés, en cas de continuité des travaux, en vue du déploiement du nouveau référentiel.

Concernant le patrimoine bâti, la Digue de Beauchet semble fragilisée à deux titres. Au niveau du bâti du moulin, plusieurs infiltrations et un envasement en pied de moulin obstruent les coursiers. Au-delà des travaux, la question du statut légal est en cours de gestion. Dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » et du transfert de gestion du site de Caous au Conseil Départemental, une possible cession est envisagée, avec prise en compte d'une réflexion prospective à mettre en place sur la partie hydraulique.

Plusieurs sentiers de randonnées ont partiellement été submergés (Les Salines, Pointe du Puits, Anse de Troctin, Anse de la Gautier, Port de la Richardais...) les rendant impraticables le temps de la période d'été et/ou obligeant à emprunter les itinéraires bis existants.

Sur le chantier Naval de la Passagère, le niveau d'eau monte jusque sur les escaliers des bureaux et le chantier est inaccessible. Des travaux d'aménagements et de remblayage sont prévus par Monsieur Reemers, le propriétaire. Compte-tenu de l'historique de la relation avec le chantier naval et du site Natura 2000, un accompagnement de Monsieur Reemers est prévu par la sous-préfecture et la Délégation à la Mer et au Littoral sur les aspects réglementaires, afin d'encadrer les travaux. Il a été convenu que cet accompagnement auprès de Monsieur Reemers se conduirait en marge de la démarche collective autour du nouveau référentiel de niveaux.

Le perré de la Digue des Guettes, qui avait fait l'objet de plusieurs signalements, ne montre pas de défaillance immédiate. Il semble y avoir quelques infiltrations, mais ni surverse, ni fuites anormales et la digue semble étanche.

La Cale de Quelmer a été submergée lors du test à 12,60m mais l'équipement électrique mis hors d'eau grâce à l'installation d'un boudin anti-submersion jour de test.

Côté plaisance, Monsieur Giffraïn et Madame Faustin signalent plusieurs tirages et risques de rupture de ligne de mouillage, notamment dans le port de Plouër-sur-Rance. Aucun bateau ne s'est toutefois enfoncé par l'avant mais questionne une potentielle réorganisation des mouillages. Toujours pour le port de Plouër-sur-Rance, la proximité entre le ponton et passerelle induit un risque de dégradations des infrastructures en cas de forts vents couplés à un niveau extrême.

### 3. LES APPORTS DE LA CONCERTATION DANS LA DEMARCHE

Ces 4 années de concertation, les différents temps d'échanges avec les acteurs du territoire ainsi que la multiplicité des acteurs engagés ont permis de mettre en place un véritable projet de territoire. Cette concertation portée de façon tripartite par l'Etat, Natura 2000 et EDF a permis dès 2016 de répondre à la demande du territoire de mieux comprendre le fonctionnement de l'usine marémotrice.

Elle a également permis de créer des temps de rencontres et d'écoute entre acteurs ayant des intérêts parfois divergents (acteurs économiques, associatifs, collectivités, usagers) et de faire émerger des points de vigilance sur le territoire (environnement, infrastructures...) et travailler collectivement à leur sécurisation. Cette gouvernance collective a permis tout au long de la démarche une transparence, la mise en place de décisions partagées par l'ensemble des membres de la démarche et présentant le meilleur compromis possible entre les différents usages.

D'un point de vue technique et suite aux demandes du territoire, le projet initial de réhausse des niveaux a permis de travailler également sur les niveaux très bas, sur le survidage systématique de l'estuaire en fin de turbinage direct et sur la prévision de niveaux sur une année calendaire, qui offre aux parties prenantes une meilleure visibilité sur leurs activités.

#### 4. LE DEPLOIEMENT DU NOUVEAU REFERENTIEL DE NIVEAUX EN RANCE

Le nouveau référentiel a été déployé à partir du 1er janvier 2020 et sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, ce nouveau référentiel s'appuie sur : un niveau haut maximum à 12,30 mCM mesuré au marégraphe de Saint-Suliac, la réalisation de 45 niveaux très bas (inférieurs à 6 mètres) et la réalisation d'un survidage systématique en fin de turbinage direct. Entre le 1er janvier et la suspension du nouveau référentiel, 16 niveaux hauts supérieurs à 12mCM ont été réalisés (sur le mois de janvier).

Concernant la tolérance de + ou - 30 cm, il est nécessaire de rappeler le cadre réglementaire de l'exploitation de l'aménagement. L'arrêté d'autorisation de mise en service de l'usine marémotrice de la Rance du 16 janvier 1969 précise que : « Le programme de marche de l'usine fixe, en fonction des marées et de leur amplitude et dans le respect du cahier des charges, le nombre de groupes et de vannes en service, leur ouverture, leur mode de fonctionnement. Il indique également à 30 centimètres près<sup>1</sup> le niveau à Saint-Suliac désigné ci-après par le terme « niveau » ».

EDF réalise un niveau haut programmé par le simulateur EDF à 12,30 m maximum au marégraphe de St-Suliac avec prise en compte dans sa programmation des différences de niveau entre la prédiction du SHOM et la marée naturelle (selon prévisions de conditions météorologiques et atmosphériques) risquant de générer des variations supérieures à 30 cm, soit par conséquent risquant de générer un niveau haut au-delà de 12,30 m à St Suliac.

Cette programmation se limite à un niveau haut maximum de 12,30 mCM. La surcote mer peut être répercutée dans l'estuaire sous réserve que cette répercussion n'ait pas pour conséquence un dépassement des 12,30 mCM au marégraphe de St Suliac. Des écarts entre niveau haut réel et niveau haut prévu peuvent ainsi être observés sous condition de ne pas dépasser la cote de 12,30 mCM au marégraphe de Saint-Suliac.

L'automatisme de conduite de l'aménagement est muni de protections agissant sur l'aménagement en cas d'atteinte de la cote 12,30 mCM à Saint-Suliac (arrêt de l'aménagement).

Pour exemple, sur les niveaux haut des 13, 14 et 15/01/2020, respectivement prévus à 12,28 mCM, 12,27 mCM et 12,25 mCM, et réalisés respectivement à 12,33 mCM, 12,29 mCM et 12,30 mCM, la

---

<sup>1</sup> Les écarts de niveaux résultant de la différence entre la marée naturelle et celle indiquée dans l'annuaire des marées ne sont pas pris en compte dans cette tolérance.

limitation de la programmation à 12,30 mCM et les protections actives de l'automatisme sur le niveau à Saint-Suliac, n'ont pas conduit à un dépassement significatif de la cote 12,30 mCM. Quelles qu'aient été la surcote et la pression atmosphérique cela aurait été le cas également.

Le nouveau référentiel de niveaux ainsi que les prévisions à un an calendaire pourront être déployés mi-avril, après diffusion d'un communiqué de presse au grand public, début avril, afin de permettre une information et un relais à l'ensemble du territoire.

## 5. LES SUITES DE LA CONCERTATION

En réponse aux attentes de nombreux acteurs et afin de garantir les meilleures conditions de suivi de la rehausse, la sous-préfecture de Saint-Malo propose d'assurer le continuum de la concertation, via l'organisation de deux comités de suivi par an, réunissant les parties prenantes de la concertation et permettant de faire remonter les retours du territoire et d'adapter en fonction le nouvel référentiel. Un comité de suivi pourra être organisé courant septembre, afin d'analyser les premiers retours du territoire. En amont, toutes les observations et alertes immédiates pourront être transmises par mail à la sous-préfecture : [sp-saint-malo@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:sp-saint-malo@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Les observations et réflexions concernant le volet environnemental du nouveau référentiel seront conduites avec les acteurs à l'occasion des rencontres du groupe d'appui au suivi environnemental de la rehausse animé par Natura 2000.

## 6. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

### ⇒ **Pourquoi le référentiel de mesure se fait-il à Saint-Suliac ?**

Le référentiel se base sur les niveaux atteints et mesurés au point de référence du marégraphe de Saint-Suliac. En effet, il s'agit du repère historiquement usité par l'ensemble des acteurs dans l'estuaire (associations, plaisanciers, Etat...) et implémenté dans l'outil de programmation de l'usine marémotrice.

### ⇒ **Des niveaux programmés à 12,60 m comme testés le 30 septembre 2019 sont-ils possibles dans le cadre du déploiement du nouveau référentiel ?**

L'objectif du test de sécurisation à niveau inhabituel à 12,60m du 30 septembre dernier était d'identifier les impacts potentiels d'un niveau inhabituel et de conduire des actions de correction et de prévention en amont du nouveau référentiel. Dans le cadre du nouveau référentiel, le niveau maximum programmé par EDF est de 12,30m (à Saint-Suliac).

### ⇒ **Gestion de la variabilité des niveaux dans l'estuaire**

Les phénomènes de sèche, surcote et oscillations peuvent entraîner une variation des niveaux à l'intérieur de l'estuaire. C'est pour cette raison qu'une marge de sécurité de +/- 30 cm à Saint-Suliac est intégrée dans la définition du nouveau référentiel. Elle permet ainsi de prendre en compte les potentielles variabilités à l'intérieur de l'estuaire liés à des effets d'oscillation, de sèches, de surcote/décote de marée ou de condition météorologiques ou barométriques dans l'ensemble de l'estuaire.

### ⇒ **Gestion des zones de mouillages**

Des réglages devront être effectués en lien avec les mairies et les usagers et un dispositif d'information mis en place par les gestionnaires de mouillage afin de sensibiliser propriétaires et plaisanciers.

### ⇒ **Remplissage de l'estuaire lors des niveaux à 4m**

Lors du test niveau bas à 4 m du 3 septembre, le remplissage de l'estuaire a été réalisé par les groupes en turbinage inverse car le niveau en Rance étant inférieur à 5,5m. EDF ne pouvait pas ouvrir les vannes principales pour des raisons de sûreté. Et lorsque cette condition fut levée, il demeurait près de 5m de chute qui de la même façon interdit d'ouvrir les vannes principales. Les vannes principales se sont ouvertes uniquement en fin de remplissage. Par conséquent, il en sera de même pour les prochains niveaux inférieurs à 5,5m.

⇒ ***Positionnement des 45 niveaux très bas prévus dans le cadre du nouveau référentiel***

Le positionnement des niveaux bas (inférieurs à 6 mètres) a pour objectif le meilleur compromis possible entre les différents usages et les exigences liées aux autres contraintes d'exploitation. Lors du comité de pilotage de décembre 2019, un cahier des charges a été défini pour fixer la période, le positionnement et le niveau cible des 45 niveaux bas prévus au référentiel. Ont été actées, la réalisation de 2 niveaux très bas (4 mètres) à l'automne et au printemps sur les marées d'équinoxe et la réalisation régulière, le reste de l'année de niveaux entre 6 mètres et 5 mètres pour répondre aux différents usages (plaisance et pêche professionnelle) et de leurs impacts sur l'environnement. Cette programmation prend également en compte, pour des raisons de sécurité, la non-réalisation de niveaux très bas sur la période de juillet/août.

⇒ ***Travaux de canalisations de la STEP de Plouër***

Dinan Agglomération et son maître d'ouvrage se rapprochent d'EDF afin de coordonner au mieux le calendrier des travaux à venir (probablement à partir de septembre 2020) et adapter si nécessaire la programmation des niveaux durant cette période.

***Compte-tenu des circonstances exceptionnelles actuelles et dans une volonté de poursuite de la démarche d'écoute et de partage avec le territoire, le déploiement de ce nouveau référentiel sera rendu effectif à la fin du confinement afin de permettre à l'ensemble des acteurs et parties prenantes de rester mobilisés.***

Le compte-rendu des échanges est transmis à l'ensemble de ses acteurs (présents et invités) afin de leur permettre de **formuler des avis et commentaires complémentaires**. Le cabinet Parménion recueillera, par retour de mail, ces nouvelles contributions **jusqu'au 7 avril 2020**.